Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2023 Affichage : 09/05/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 27 AVRIL 2023

Nombre de membres :

En exercice : 16 Présents : 13 Pouvoirs : 1 Votants : 14

Date de convocation et d'affichage : 21 avril 2023

Numéro : D20230427_103

Objet:

Attribution du marché relatif à la finalisation de la voirie de l'extension n° 2 du PACC à Châtillonsur-Chalaronne L'an deux mille vingt-trois, le 27 avril, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	х		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	х		
	Michel	JACQUARD		х	
	Fabienne	BAS-DESFARGES	х		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	х		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	х		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	х		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	х		
	Evelyne	ESCRIVA		х	L. LOREAU
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	х		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	х		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	х		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		х	
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	х		
	François	MARECHAL	х		

Secrétaire de séance élu : Jean-Paul COURRIER



001-200069193-20230427-DELIB-23-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2023 Affichage : 09/05/2023

Rapporteur: Isabelle DUBOIS

1) Contexte:

Tous les terrains de l'extension n°2 du Parc d'Activité Chalaronne Centre, situé sur la commune de Chatillon sur Chalaronne ayant été vendus depuis 2020, et l'ensemble des entreprises ayant terminé leurs travaux de construction, il convient désormais de finaliser la voirie de cette extension n°2.

Pour cela, la Communauté de Communes de la Dombes a décidé d'effectuer la couche dite de roulement sur une surface de 2421 m², ainsi que le traitement des trottoirs pour une surface de 415 m².

Le détail des travaux effectués :

- Installation et repli de chantier
- Réalisation des mises à niveau de bouche à clés
- Réalisation des mises à niveau d'ouvrage Telecom, et réalisation des mises à niveau de regard a 600
- Préparation du support, comprenant la réalisation d'ancrages et le balayage
- Réalisation d'une couche d'accrochage à l'émulsion de bitume
- Fourniture et mise en œuvre d'un BBSG A/IA cl 3, sur 6 cm
- Préparation des trottoirs, en décaissant de 5 cm
- Réalisation d'un sable chaulé, sur 5 cm, y compris compactage
- Réalisation de marquage au sol (identique à l'existant)

2) La consultation:

La Communauté de Communes a décidé de lancer une consultation simplifiée dans le cadre la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), donnant la possibilité pour les acheteurs de conclure un marché de travaux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT : sans publicité ni mise en concurrence et qui est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Le devis de la société ROGER-MARTIN AURA, après négociation est de 54 034,39 € HT, soit 64 841.27 € TTC, les travaux seront imputés au budget Annexe PACC.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'attribuer le marché relatif à la finalisation de la voirie de l'extension n° 2 du PACC à Châtillon-sur-Chalaronne à ROGER-MARTIN AURA pour un montant de 54 034,39 € HT,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché susmentionné ainsi que tous les documents afférents.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** le marché relatif à la finalisation de la voirie de l'extension n° 2 du PACC à Châtillon-sur-Chalaronne à ROGER-MARTIN AURA pour un montant de 54 034,39 € HT,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché susmentionné ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 27 avril 2023

La Présidente, Isabelle DUBOIS